

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Droit

- Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Droit* est délivrée sur deux sites : Pau et Bayonne. Elle consiste à donner progressivement aux étudiants une formation juridique générale à la fois en droit privé et en droit public, afin de les doter d'un socle de connaissances et de compétences solides sur l'ensemble des matières juridiques fondamentales. Elle développe en parallèle des compétences complémentaires (science politique, histoire du droit), et transversales telles que la culture générale, les langues, l'informatique et la connaissance de l'environnement socio-économique.

La formation est composée de six semestres d'enseignements, chaque semestre comportant des unités d'enseignement (UE), obligatoires ou optionnelles. La formation assure une progressivité des objectifs et des enseignements : la première année vise à l'initiation au droit ; la deuxième année aborde l'apprentissage des matières juridiques fondamentales ; la troisième année est un niveau de transition préparant aux masters : deux parcours sont prévus permettant un début de spécialisation en droit privé ou en droit public. Les deux sites de Pau et de Bayonne comportent des différences sensibles d'organisation : ainsi, le S1 est commun avec les licences *Administration économique et sociale* (AES) et *Economie gestion* à Pau, ce qui n'est pas le cas sur le site de Bayonne.

Les enseignements sont principalement dispensés en présentiel et en formation initiale, mais des modalités pédagogiques alternatives sont prévues : formation continue, aide personnalisée pour certains publics (étudiants handicapés, étudiants en reprise d'études, sportifs de haut niveau).

Avis du comité d'experts

La licence *Droit*, proposée par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), est dispensée sur 2 sites (Pau et Bayonne) où les 3 années sont proposées. La licence de Pau accueille un peu moins de 700 étudiants, celle de Bayonne, dont les effectifs sont en progression constante, environ 500. Les 2 sites sont en formation initiale comme en formation continue.

L'objectif de cette licence bi-localisée vise l'acquisition d'une culture juridique générale ainsi que de la méthodologie propre aux juristes. Les étudiants doivent donc être en mesure de qualifier une situation juridique et d'appliquer le régime juridique correspondant. La licence doit aussi permettre l'intégration dans des masters juridiques à Pau ou dans les universités voisines (Bordeaux, Toulouse).

Le socle des connaissances juridiques est imposé, en totalité, aux étudiants de licence 1, tandis qu'un choix est laissé à l'appréciation des étudiants inscrits en licence 2 ou 3.

Toutes deux offrent une formation classique, reposant sur 6 semestres d'études sur 3 années. Toutefois, l'évaluation et les nombres d'ECTS diffèrent grandement entre les 2 sites. Le dossier annonce deux évolutions fortes depuis le précédent contrat : le rapprochement des modalités de fonctionnement entre les deux sites, Pau et Bayonne, et un effort sensible de simplification pour le site de Pau, en recentrant la licence autour de matières fondamentales.

Or, ces évolutions n'apparaissent pas évidentes, notamment concernant l'offre de formation. Dès la L1, on relève une différence sensible entre les deux sites. Ainsi, le S1 est commun avec la mention *AES* et la mention *Economie gestion* à Pau, ce qui n'est pas le cas à Bayonne. En outre, l'existence à Pau d'enseignements facultatifs au deuxième semestre, tels que la méthodologie du droit civil et du droit constitutionnel, matières pourtant fondamentales de 1ère année, laisse perplexes. De même, en L2, une différence quant au contenu des enseignements apparaît entre les 2 sites, avec notamment l'existence à Bayonne d'unités d'ouverture sur des disciplines voisines, telles le marketing ou la gestion des ressources humaines, absentes à Pau. Enfin en L3, la structure des UE à Pau apparaît nettement moins claire qu'à Bayonne, qui propose des modules clairement définis de droit privé ou de droit public. Si donc le cursus apparaît globalement correspondre aux objectifs de la formation, la distorsion persistante entre les deux sites quant à l'offre d'enseignements soulève des interrogations.

La licence mention *Droit* s'insère dans une offre de formation présentée par l'unité de formation et de recherche Droit, économie, gestion (UFR DEG) de Pau et l'UFR pluridisciplinaire de Bayonne qui comporte trois licences générales : une licence *Droit* (Pau et Bayonne), une licence *Economie gestion* (Pau et Bayonne) et une licence *AES* (Pau), ainsi que deux licences professionnelles *Industries agroalimentaires : valorisation de produits de terroir* (Pau) et *Adjoint de direction-PME/PMI* (Bayonne). Elle débouche sur différents masters et préparations à des concours.

La formation dispose d'une bonne insertion dans son environnement socio-économique : un forum des métiers est organisé chaque année en lien avec des professionnels locaux ; un stage obligatoire est prévu au semestre 6 tant à Pau qu'à Bayonne.

La double implantation de la licence permet d’attirer des bacheliers venant non seulement de Pau, mais aussi de la côte basque (Bayonne, Anglet, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, Hendaye) et du sud des Landes. Elle est également logique du point de vue des débouchés, en raison de l’existence de masters à Pau et à Bayonne (master *Droit européen*, parcours du master *Criminologie*).

Dans l’environnement régional, elle constitue en outre une offre de proximité nécessaire, les autres universités de Bordeaux et de Toulouse proposant des licences en droit, chacune distante de 200 km.

Le positionnement de la formation au niveau régional semble donc bien établi.

Les enseignants chercheurs, issus principalement de l’université, appartiennent à l’une des trois sections du conseil national des universités (CNU) de droit. La part des professionnels est faible, ce qui est compréhensible eu égard au caractère généraliste de la formation. Les intervenants professionnels font parfois des TD ou sont présents dans certains enseignements spécifiques (procédure civile).

La formation est pilotée essentiellement au niveau du département Droit, lui-même divisé en deux sections. Il existe un enseignant coordonnateur pour l’ensemble de la licence et un enseignant référent par année qui travaillent en collaboration avec tous les enseignants impliqués dans l’année de formation et de concert avec les responsables pédagogiques des autres disciplines et le directeur de l’UFR. La répartition des compétences entre le département, les sections et les enseignants responsables d’année n’est pas très claire.

Une commission mixte paritaire, composée d’enseignants et d’étudiants se réunit deux fois par an et a pour rôle de faire des propositions pour améliorer l’organisation pédagogique de la formation et les conditions matérielles de la vie étudiante.

L’attractivité de la formation est bonne. Les effectifs sont stables à Pau (plus de 300 étudiants en L1, 692 étudiants pour l’ensemble de la licence) et en légère augmentation à Bayonne (de 448 étudiants en 2009-2010 à 503 étudiants en 2013-2014). L’origine des étudiants est essentiellement locale (Landes, Pyrénées Atlantiques).

Les taux de réussite, si l’on cumule les résultats des deux sites, atteignent quasiment les 50 % pour le passage en L2 et près de 75 % pour le passage en L3, ce qui est très honorable. Le taux d’abandon est faible (environ 10 % en L 1).

Les statistiques relatives à la poursuite d’études des diplômés de L3 sont lacunaires. Ils semblent néanmoins montrer que l’inscription en master est de loin la situation la plus fréquente (près de 90 % des diplômés de licence). Très peu d’éléments sont apportés sur d’éventuelles insertions professionnelles juste après la licence.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Non significatif, ce qui est normal pour une licence généraliste. On notera toutefois que des enseignants chercheurs de grande qualité dispensent des enseignements en L1.
Place de la professionnalisation	On relève des outils d’aide à l’orientation et des forums annuels des métiers, organisés sur les deux sites. La connaissance des milieux professionnels est également présente, grâce au stage organisé en L3 et à l’existence d’un séminaire entrepreneurial. La professionnalisation est donc bien assurée.
Place des projets et stages	La L3 propose, sur les deux sites, un stage obligatoire, évalué au cours du semestre 6. Il est d’une durée minimale de quinze jours à Pau et de trois semaines à Bayonne. Il est organisé en lien avec les professionnels du droit de la région (ordre des avocats, des huissiers, services juridiques des collectivités territoriales, notaires, juristes d’entreprise...). Le bureau d’aide à l’insertion professionnelle de l’université élargit les partenariats extérieurs et propose un accès privilégié à certains outils, tels que le projet professionnel de l’étudiant et le portefeuille d’expériences et de compétences.
Place de l’international	Les étudiants bénéficient des dispositifs Erasmus et des programmes du CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec). En outre, des accords de coopération transfrontalière ont été passés avec certaines universités espagnoles partenaires (Université du Pays Basque, Saragosse, Alicante). Dès le premier semestre de L2, les étudiants ont la possibilité de partir un semestre dans une de ces universités et de le valider en équivalence. Dans le cadre de leur cursus, les étudiants peuvent suivre, à Bayonne, des cours de droit espagnol en langue espagnole ainsi que de droit anglais en anglais. Par ailleurs, des conventions spécifiques ont été signées avec la Roumanie, la Suède, l’Angleterre, l’Ecosse ou la Turquie.

	<p>Ces liens tissés à l'international se retrouvent dans l'offre de master (à Bayonne, avec les masters de Droit européen et à Pau, avec le master de juriste d'affaires franco-espagnol).</p> <p>La place de l'international semble satisfaisante, même si le flux d'étudiants concernés n'est pas précisé.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Un vaste effort de recrutement est réalisé, par le biais de salons, de journées portes ouvertes, de campagnes de communications dans les lycées.</p> <p>De nombreux dispositifs de mise à niveau sont prévus : accompagnement des étudiants (tutorats d'accueil et d'accompagnement, soutien intersessions, entretiens individualisés, modules d'accompagnement), aide à l'élaboration du projet professionnel de l'étudiant (PPE) et passerelles, notamment par une réorientation possible à l'issue du S1 et par des validations d'acquis pour les titulaires de BTS ou d'autres diplômes. Les dispositifs de passerelles concernent une dizaine d'étudiants par an.</p> <p>Les dispositifs d'aide à la réussite passent par l'information des étudiants dès le début du L1, par des entretiens personnalisés avec des enseignants référents pour l'orientation professionnelle ou la poursuite d'étude en master et par un encouragement à la mobilité étudiante.</p> <p>A Bayonne, en S6, un entretien personnalisé pour chaque étudiant est réalisé par les enseignants référents pour préparer leur poursuite d'étude en master.</p> <p>L'efficacité de ces dispositifs reste difficile à évaluer. Certes, certains étudiants en tirent bénéfice, mais le manque de moyens humains et financiers ne permet pas, par exemple, d'offrir à tous un enseignement de remise à niveau et méthodologique (qui n'est offert qu'à titre facultatif pour les étudiants les plus en difficulté). Ainsi, en L2 à Pau sur un effectif de 260 étudiants seuls quarante d'entre eux, répartis en deux groupes peuvent en bénéficier.</p> <p>La mise en place en L1 d'un entretien personnel individualisé pour tous les étudiants réalisé par un enseignant référent, pour plus de 700 étudiants, relève de la gageure.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La majorité des enseignements est faite en présentiel. Des aménagements sont réalisés pour les étudiants en formation continue et il existe une aide personnalisée pour les étudiants handicapés. Les étudiants en reprise d'étude ainsi que les sportifs de haut niveau sont également pris en compte, ces derniers bénéficiant d'aménagements particuliers concernant le suivi des enseignements et le contrôle des connaissances.</p> <p>Des commissions de validation des acquis de l'expérience (VAE) sont constituées chaque année et se réunissent deux fois par mois à compter du mois de mai.</p> <p>Des UE de langues sont obligatoires à chaque semestre.</p> <p>Le numérique est pris en compte grâce à certains dispositifs (plateforme Dokéos, documents d'accompagnement mis en ligne sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT)...) faute de moyens, le certificat informatique et internet (C2i) métier du droit n'a pu être mise en place, ni à Pau, ni à Bayonne. La place du numérique peut être renforcée.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation sont assez précisément indiquées et correspondent globalement à ce que l'on trouve dans toute licence de droit. Deux questions se posent néanmoins : les UE fondamentales de S1 ne sont sanctionnées que par un écrit d'une heure, contrairement à ce qui se passe dans les autres semestres (écrit de 3h + contrôle continu.) En outre, les règles de compensation sont très généreuses (compensation des UE par semestre, compensation des deux semestres d'une année, possibilité de passer au semestre suivant, en n'ayant pas validé tous les semestres précédents.) Les porteurs de la licence se</p>

	demandent dans le dossier s'il faut conserver ou non ces règles de compensation. Une évolution en ce sens serait la bienvenue.
Suivi de l'acquisition des compétences	L'annexe descriptive au diplôme (ADD) est délivrée dans le cadre de la licence. L'étudiant peut aussi réaliser son portefeuille de compétences.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés est assuré par l'observatoire des étudiants. Les enquêtes sont encore lacunaires. Le suivi des cohortes, notamment quant à la ventilation entre insertion professionnelle et poursuite d'études n'est pas claire.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'y a pas de conseil de perfectionnement, mais il existe des commissions mixtes paritaires qui s'organisent par année et qui sont composées de l'équipe pédagogique, de représentants élus des étudiants, de deux personnalités extérieures et des directeurs de composantes. Chaque commission qui se réunit deux fois par an a pour objectif de faire le point chaque semestre sur les difficultés et questions qui se posent dans le cadre de la formation. L'évaluation de la formation se fait essentiellement au sein des commissions mixtes paritaires. L'évaluation des enseignements est effectuée par le biais de questionnaires d'évaluation, mais ne concerne pas tous les enseignements de la licence.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Une bonne attractivité de la licence sur les deux sites de Pau et Bayonne
- Des taux de réussite très honorables
- Des dispositifs de mise à niveau pertinents
- Une bonne insertion socio-économique locale
- Une bonne ouverture à l'international
- Une volonté louable d'assurer une initiation à la professionnalisation

Points faibles :

- Une organisation différente de la licence entre les deux sites
- Une offre de formation qui manque de lisibilité, notamment à Pau
- Un pilotage de la mention perfectible
- Des questions demeurent sur les modalités d'évaluation des étudiants
- Un suivi des diplômés lacunaire
- L'absence d'un réel conseil de perfectionnement

Conclusions :

Formation de proximité, la licence bi-site de Pau et Bayonne est attractive et présente de nombreux dispositifs d'aide à la réussite, confrontés néanmoins à la difficulté d'organiser un suivi individuel face à de grands effectifs. On regrettera toutefois un manque d'homogénéité de l'offre de formation, les deux sites paraissant fonctionner chacun de manière très autonome.

Observations de l'établissement

Licence Droit

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points suivants, évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation de la licence de Droit de l'UPPA souhaite apporter les précisions suivantes :

- sur les différences quant à l'offre de formation et son organisation entre les Licences Droit des sites de Pau et de Bayonne.

Les divergences qui effectivement existent s'expliquent par des divergences structurelles entre les deux sites : la Licence AES n'existe pas sur le site de Bayonne ; les Masters qui sont proposés sur les deux sites sont différents (une forte spécialisation en droit européen à Bayonne, une vocation à la fois plus généraliste et diversifiée à Pau). Autant d'éléments qui constituent une limite à la démarche commune qui a été mise en place entre les Départements Droit des deux sites pour l'élaboration de formations de Licence équivalentes.

De plus, si certains enseignements optionnels divergent, il convient toutefois de relever que les enseignements fondamentaux (droit civil, droit constitutionnel en L1, droit des obligations, droit administratif en L2 ont des volumes horaires identiques sur les 2 sites et des modalités d'évaluation comparables).

- sur les parcours insuffisamment identifiés en L3 sur le site de Pau.

Les textes applicables à la formation de Licence Droit vont dans le sens d'une Licence plutôt généraliste, avec une spécialisation progressive en L3. Le site de Pau propose donc en L3 des options droit privé/droit public.


- sur l'insuffisance des Conseils de perfectionnement sur le site de Pau.

Le site de Pau a mis en place depuis longtemps des Commissions paritaires, composées d'étudiants élus pour chacune des années de Licence, des enseignants-chercheurs de ces années, ainsi que des enseignants associés (professionnels du droit) de ces années. Ces commissions se réunissent à la fin de chaque semestre d'études. Avec la mise en place des Conseils de perfectionnement, ces mêmes rencontres ont été poursuivies (mais parfois en maintenant par erreur la dénomination de "commission paritaire").

Il est prévu d'accentuer le rôle de ces Conseils en créant un seul Conseil de perfectionnement pour les sites de Pau et de Bayonne (à ce jour chaque site a un Conseil). Cela va dans le sens d'une amélioration prochaine de la gouvernance (jugée par le rapport trop faible) en suscitant une participation plus soutenue de tous les enseignants-chercheurs.

- sur les lacunes des données statistiques de poursuite d'études des diplômés de L3.

Comme le relèvent justement les évaluateurs, la formation de licence de droit est généraliste, elle conduit à une poursuite d'études en Master (Bayonne, Pau ou ailleurs). Les entretiens individuels réalisés à Bayonne en cours de L3 corroborent cela et révèlent que très rares sont les étudiants arrêtant leurs études à l'issue de la licence.



Michel Braud
Vice-président de la CFVU